

Initiatives ministérielles

dont on parle, car, pour les citoyens ordinaires, ces programmes sont tous perçus de façon négative.

On a parlé de la privatisation, et j'ai jugé que les observations à ce sujet étaient tout à fait pertinentes, surtout quand on sait, comme on l'a dit hier, que le ministre qui s'est chargé de ce projet de loi à la Chambre est également le ministre responsable de la privatisation.

Un député a parlé tout à l'heure du nombre de sans-abri au Canada. Je tiens à rappeler à mes collègues et à tous les Canadiens que c'est ce même député qui, il y a quelques années, alors qu'il était ministre d'État à l'Habitation, avait déclaré que les sans-abri au Canada l'étaient parce qu'ils le voulaient bien et que, si vraiment ils souhaitaient se loger, ils seraient certes en mesure de le faire. Selon lui, s'ils étaient sans-abri, c'était bien de leur faute.

La question que je voudrais poser à mon collègue de Nanaimo—Cowichan va dans le même sens. Il a parlé des recettes gouvernementales et a déclaré qu'il importe peu que l'argent en question soit versé sous forme de subventions ou de dons ou qu'il ne soit pas perçu, car en définitive, cela représente une perte de recettes pour le gouvernement. Le député pourrait-il nous préciser sa pensée sur l'affirmation selon laquelle le fait de ne pas percevoir des recettes contribue autant au déficit que le fait de verser de l'argent sous diverses formes.

M. Stupich: Monsieur le Président, si vous le permettez, pour commencer, je voudrais préciser que lorsque le ministre a parlé de cette question et a déclaré que la mesure en question pourrait ou devrait n'avoir aucune incidence sur les recettes, il était loin d'affirmer que ce serait nécessairement le cas. Manifestement, il n'en sait rien à ce stade-ci. Le ministre des Finances a déjà déclaré qu'une mesure donnée n'allait avoir aucune incidence sur les recettes, mais on s'est aperçu par la suite que, selon ses propres calculs, il s'était trompé d'environ 25 p. 100. Ainsi, je n'en crois rien lorsqu'on m'affirme que ce projet de loi n'aura aucune incidence sur les recettes.

Le projet de loi dont nous sommes saisis porte sur les divers moyens employés pour le gouvernement pour faire disparaître les échappatoires. Or, chaque fois qu'il laisse quelqu'un verser dans un REER davantage que la législation ne le prévoyait au départ, le gouvernement permet à cette personne de réduire son revenu imposable et, par le fait même, ses impôts pour l'année concernée.

Le gouvernement pourrait dire plus tard qu'il se rattrape quand la personne commence à retirer sa pension, car elle va payer un impôt sur ce revenu différé et sur les intérêts payés entre-temps sur le dépôt. Vraisemblablement, elle aura alors pris sa retraite ou elle touchera un revenu modeste. À cause de difficultés financières, elle pourrait être forcée de retirer les fonds de son REER plus tôt que prévu. Une personne ne le ferait pas, sauf si ses revenus ont diminué et que les taux d'impôt sont moins élevés.

La TPS pourrait annuler ses gains et le gouvernement pourrait se rattrapper de cette façon, mais je ne pense pas qu'il a l'intention de se servir de la TPS pour pénaliser les gens qui évitent de payer l'impôt sur le revenu à des taux réduits au cours des années précédentes. On décrit certaines échappatoires dans le document que j'ai devant moi mais, essentiellement, telle est la situation. Quel que soit le procédé ou le régime, il s'agit de réduire le revenu imposable en investissant dans un REER une année donnée et de déclarer ce revenu plus tard, de préférence à un taux d'imposition moins élevé et en le partageant avec d'autres. Il existe diverses façon de payer. Le contribuable vise à réduire son taux d'imposition pour l'année en cours, et c'est le gouvernement qui en fait les frais.

Quand vous réduisez le revenu imposable d'un contribuable en lui permettant de payer moins d'impôt une année donnée, les recettes fiscales du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral diminuent d'autant cette année-là. Le gouvernement lui-même admet que les gens ont épargné de l'impôt jusqu'à concurrence de 350 millions de dollars grâce aux REER, qui leur permettent de reporter le paiement de l'impôt. Il s'agit de recettes d'environ un milliard de dollars, s'ils peuvent reporter le paiement de l'impôt. Voilà de quoi il s'agissait quand je parlais de dépenses fiscales.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Beaches—Woodbine.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Vous ne savez peut-être pas que le député a été ministre des Finances du gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique, il y a quelques années. Son discours et les réponses qu'il a données sont une preuve manifeste de sa grande connaissance du domaine.